

Présentation

TICE, B2i, C2i

Les **technologies de l'information et de la communication** (TIC) connaissent une forte banalisation. À l'école aussi (le «E» de TICE réfère au champ d'application : l'Éducation), tant élémentaire que maternelle, l'outil informatique et l'accès au réseau se développent rapidement.

Face à cette marche en avant dans la société de l'information, l'Éducation nationale a déployé un certain nombre de brevets et certificats qui jalonnent le parcours de l'élève dans l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

Ainsi le **Brevet informatique et internet** (B2i) se décline en niveaux **école, collège et lycée**.

Il est basé sur une auto-évaluation de l'élève validée par l'équipe d'enseignants.

Les Brevet des collèges et Baccalauréat vont intégrer très prochainement une reconnaissance du B2i.

À l'université, le **Certificat informatique et internet niveau 1** (C2i 1) doit être acquis au plus tard en Licence. Il apporte un certain nombre d'**ECTS*** aux 180 nécessaires à l'obtention de la Licence. Au niveau Master, des C2i niveau 2 professionnalisés voient le jour. Ils sont actuellement au nombre de 3 : **C2i 2 Métiers du Droit, C2i 2 Métiers de la santé et C2i 2 Enseignant (ou C2i2e)**.

En ce qui concerne le C2i2e, il est validé par les Directeurs d'IUFM et sanctionne deux groupes de compétences : des compétences générales liées à l'exercice du métier et des compétences liées à l'intégration des TICE dans la pratique pédagogique.

Le B2i à l'école

Au travers de la mise en œuvre des activités présentées plus loin ou d'activités similaires, l'enseignant développera ces compétences bientôt exigibles de tous.

Ce dossier est destiné à vous aider dans la mise en place du Brevet Informatique et Internet (B2i). Il pourra évoluer, être modifié et enrichi par les remarques, apports issus de votre pratique et de votre réflexion. Il accompagne le livret de l'élève départemental.

Le Brevet Informatique et Internet a un double objectif :

- spécifier un ensemble de compétences significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
- attester leur maîtrise par les élèves concernés.

Et il suit une méthode :

Les compétences sont acquises au fil d'activités conduites dans des contextes disciplinaires et évaluées en continu par l'élève lui-même et par les enseignants.

Le B2i ne sanctionne pas un enseignement spécifique d'informatique, mais valide des compétences acquises par l'élève dans l'enseignement des disciplines. **Le B2i n'est pas un examen, mais est validé tout au cours du cursus scolaire, lors des activités usuelles de la classe, par l'enseignant à l'école.**

L'esprit du B2i, c'est d'abord de se servir des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans des situations où leur usage présente une véritable utilité pour les élèves. La vie des classes offre, dans les différents champs disciplinaires, de nombreuses occasions de rechercher des informations, de les traiter, de produire ou de communiquer des documents.

Lors de ces usages, l'enseignant, tout comme l'élève, veillera à mettre en relation l'activité conduite dans le

domaine des TIC avec les compétences ciblées par le B2i. La feuille de position B2i est une aide dans ce sens.

Le B2i, c'est aussi une évaluation pratiquée en situation, au fil des activités. L'élève apprécie d'abord lui-même son degré de maîtrise des compétences inscrites dans la feuille de position, maîtrise que l'enseignant vérifie ensuite dans le contexte disciplinaire où se trouve l'élève. Ce processus en continu s'oppose à toute forme d'évaluation concentrée dans le temps et portant sur des épreuves spécifiques de ce type d'examen.

Sources : 50 activités pour intégrer les TICE à l'école maternelle - SCEREN

Les dossiers de l'ingénierie éducative - n° 39

*ECTS : European Credits Transfer System (en français : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits). C'est un système de points qui a pour but de garantir la reconnaissance des études dans l'Union européenne.

Quel type d'activités mettre en œuvre pour maîtriser les compétences du B2i, à quel niveau ?

Ce document propose une répartition de l'acquisition des compétences du B2i, au travers des grands types d'activités pratiquées couramment à l'école : toute production d'écrit : texte, journal, livre..., utilisation de logiciels disciplinaires, recherche documentaire (sur des cédéroms documentaires, dans des encyclopédies, sur la toile), correspondance avec autre(s) classe(s) par messagerie. Il apparaît ainsi que, déjà, les activités usuellement pratiquées dans les classes permettent d'aborder toutes les compétences du B2i : beaucoup d'enseignant(e)s abordent toutes les compétences du B2i ... sans le savoir...

Il nous a paru utile de faire également figurer la création de documents multimédia (hypertextes, diaporamas, cahier de vie multimédia...), activités qui permettent de rencontrer beaucoup des compétences du B2i niveau 1.

Comment utiliser ce tableau ?

Lecture en ligne : la compétence "je sais allumer l'ordinateur" peut être abordée lors d'activités de Production d'écrits, à partir du cycle 2, utilisation de logiciels disciplinaires, à partir du cycle 1, correspondance avec d'autres classes par messagerie, à partir du cycle 1, création de documents multimédia, à partir du cycle 2

Lecture en colonne : toute production d'écrit (utilisant les TICE) permet d'aborder telle et telle compétence du B2i, à partir du cycle indiqué.

1 - S'approprier un environnement informatique de travail	toute production d'écrit : texte, journal, livre...	utilisation de logiciels disciplinaires	recherche documentaire (en ligne ou hors ligne)	correspondance avec autre(s) classe(s) par messagerie	création de document multimédia (hypertextes, diaporamas, cahier de vie multimédia...)
Je désigne avec précision les différents éléments qui permettent la saisie des informations : clavier, touche, souris.	2	1		1	2
Je désigne avec précision les éléments qui permettent le traitement des informations : unité centrale, logiciel.	2	1		1	2
Je désigne avec précision les différents éléments qui permettent la sortie des informations : moniteur, imprimante, haut-parleur.	2	1		1	2
Je sais allumer et éteindre l'équipement informatique.	2	1		1	2
Je sais ouvrir et quitter un logiciel.	2	1		1	2
Je sais déplacer le pointeur, placer le curseur, sélectionner, effacer et valider.	2	2		1	2
Je sais utiliser le clavier pour déplacer le curseur, valider et effacer.			2	1	
Je sais ouvrir et fermer un dossier.	2				2
Je sais ouvrir un fichier existant	2				2
Je sais enregistrer dans un dossier déterminé un document que j'ai créé moi-même.	2				2
Je désigne avec précision les différents éléments qui permettent la mémorisation des informations : mémoire, disque dur, disquette, lecteur de disquette, cédérom, lecteur de cédérom/dévidérom, clé USB	2			2	2
Je désigne avec précision les différents éléments qui permettent la transmission de l'information : modem, routeur.	2				
Je sais créer un dossier.	2				2

2 - Adopter une attitude responsable	toute production d'écrit : texte, journal, livre...	utilisation de logiciels disciplinaires	recherche documentaire (en ligne ou hors ligne)	échanges avec autre(s) classe(s) par messagerie	création de document multimédia (hypertextes, diaporamas, cahier de vie multimédia...)
Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC de mon école.	2		3	3	2
Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électroniques.	2		3	2	2
Lorsque je récupère des documents, je recherche les conditions de leur utilisation.	2		3	2	2
Je m'assure que les informations présentées sur l'ordinateur sont vraisemblables.	2			3	
Je sais identifier la source des documents qui me sont proposés	2			3	
J'utilise le correcteur orthographique en sachant identifier certains types d'erreurs qu'il ne peut pas détecter	2			2	2

3 - Créer, produire, traiter, exploiter des données	toute production d'écrit : texte, journal, livre...	utilisation de logiciels disciplinaires	recherche documentaire (en ligne ou hors ligne)	échanges avec autre(s) classe(s) par messagerie	création de document multimédia (hypertextes, diaporamas, cahier de vie multimédia...)
Je saisis et je modifie un texte	2	1		2	2
Je sais recadrer et redimensionner une image	3				3
Je sais enregistrer et modifier un son					3
Je sais utiliser le clavier pour saisir les lettres accentuées usuelles.	2	2		2	2
Je sais utiliser le clavier pour saisir les caractères en minuscules et en majuscules.	2	2		2	2
Je sais utiliser le clavier pour saisir les signes de ponctuation.	2	2		2	2
Je sais modifier la mise en forme des caractères.	2				2
Je sais créer plusieurs paragraphes, les aligner.	3				3
J'utilise les fonctions copier, couper, coller.	2		2	2	2
J'utilise les fonctions insérer, glisser, déposer.	3			3	3
J'insère dans un même document du texte et des images pour produire un document facile à lire.	3				3
Avec un logiciel, je sais ouvrir un document existant, le consulter, l'imprimer.	2		2		

4 - S'informer, se documenter	toute production d'écrit : texte, journal, livre...	utilisation de logiciels disciplinaires	recherche documentaire (en ligne ou hors ligne)	échanges avec autre(s) classe(s) par messagerie	création de document multimédia (hypertextes, diaporamas, cahier de vie multimédia...)
J'utilise les fenêtres, ascenseurs, boutons de défilement.			2		3
J'utilise les liens, listes déroulantes, icônes et onglets.			2		3
Je sais repérer les informations affichées à l'écran.			2		3
Je sais saisir une adresse Internet et naviguer dans un site.			3		
J'utilise un mot-clé ou un menu pour faire une recherche			3		

5 - Communiquer échanger	toute production d'écrit : texte, journal, livre...	utilisation de logiciels disciplinaires	recherche documentaire (en ligne ou hors ligne)	échanges avec autre(s) classe(s) par messagerie	création de document multimédia (hypertextes, diaporamas, cahier de vie multimédia...)
Je sais adresser un message électronique à un ou plusieurs destinataires.				3	
Je sais recevoir et imprimer un message électronique.				3	
Je sais répondre à un message électronique ou le rediriger				3	
Je sais identifier le nom et l'adresse électronique de l'auteur d'un message que j'ai reçu.				3	
Je sais trouver le sujet d'un message que j'ai reçu.				3	
Je sais trouver la date d'envoi d'un message que j'ai reçu.				3	

Les aspects pédagogiques de la mise en œuvre du B2i

La démarche pédagogique sous-tendue par le B2i mérite d'être soulignée sur plusieurs points

Un parcours balisé

Dès le début de l'apprentissage, l'itinéraire est communiqué à l'élève avec une feuille parcours qui le suivra sur le temps nécessaire. Informé des attentes et des objectifs à atteindre, il est ainsi engagé en tant qu'acteur de ses apprentissages. Ce n'est pas l'enseignant qui l'emmène "à l'aveugle" sur un chemin qu'il ne connaît pas.

Des compétences transversales

Les compétences visées dans le B2i sont à construire dans tous les domaines d'enseignement sans ajouter une matière nouvelle. Il s'agit, par l'utilisation de l'outil informatique dans différentes situations d'enseignement d'acquérir des comportements, des méthodes et des connaissances (ces trois aspects étant parties constitutives des compétences).

Continuité des apprentissages

Il n'y a pas un seul enseignant chargé de mettre en œuvre le B2i mais tous les adultes qui accompagnent l'élève dans cette construction progressive qui s'opère dans l'école : les enseignants, ceux des différentes classes dans lesquelles va passer l'élève, éventuellement ceux qui assureront l'activité où les TICE sont mises en œuvre lors d'échanges de service, de partage de classes, mais aussi d'autres intervenants adultes. La continuité et la globalité des apprentissages de l'enfant sont prises en compte par l'école. Cette continuité concerne aussi le collège, où le B2i niveau 1 va être complété si toutes les compétences ne sont pas acquises, le lycée et l'enseignement supérieur où un C2i niveau 1 (Certificat Informatique et Internet) en licence puis un C2i niveau 2 professionnalisés viennent d'être créés.

L'élève est le premier acteur de son évaluation

L'élève est associé à son évaluation tout au long de son parcours : c'est bien lui qui décide à quel moment il pense maîtriser les compétences listées sur sa feuille de position. L'enseignant, et seulement lui atteste de la réalité de l'installation des compétences. Le B2i étant une attestation de dimension nationale, encadrée par des textes officiels, les autres adultes de la communauté éducative ne sont pas habilités à valider les compétences. Le rôle de l'adulte se conçoit alors comme un accompagnement dans la construction du savoir qui fait progressivement prendre conscience à l'élève des compétences élaborées.

Co apprentissage

Les compétences du B2i sont pour certaines instrumentales. Dans ce cas, il est facile d'en vérifier la maîtrise chez les enfants, cette vérification est facilement faisable par les enfants eux-mêmes, ceux qui les maîtrisent peuvent devenir moniteurs ou tuteurs pour les autres. On est dans une intéressante situation de co-apprentissage. « L'élève enseignant », le moniteur, doit expliquer, transmettre, enseigner, ce qui lui demande un effort de clarté et le valorise. Ce procédé peut sans doute être appliqué à d'autres compétences que celles du B2i.

Une évaluation par capitalisation

Les compétences se construisent progressivement, parfois en parallèle. Selon les conditions matérielles, certaines compétences ne peuvent pas être exercées (messagerie par exemple), au cours d'une année scolaire ou dans un établissement. La feuille de position est destinée à garder la mémoire des compétences validées, certifiées par la signature de l'enseignant. Les compétences non validées le seront dans la poursuite de la scolarité, éventuellement au collège pour le B2i niveau 1.

L'attestation sera délivrée par le directeur de l'école lorsque toutes les compétences seront validées (valeur nationale et officielle du B2i). Il serait commode que l'attestation soit délivrée par l'enseignant de fin de cycle 3.

Si des moments de régulation sont nécessaires pour mesurer le parcours qui reste à effectuer pour arriver à la délivrance de l'attestation, il ne s'agit pas de procéder à une évaluation "soustractive" des compétences ou encore "par défaut" -. on ne "passe" pas le B2i, on ne peut pas "rater" le B2i, mais on peut ne pas l'avoir encore.